

B.T.S. TOURISME EN APPRENTISSAGE

2019 - 2021

AUTONOMIE ■ LANGUES ETRANGERES ■ POURSUITE

D'ÉTUDES ■ RIGUEUR ■ ENTREPRISES ■ RÉUSSITE ■

FORMATION ■ AVENIR ■ SENS RELATIONNEL ■

SOUPLESSE ■ DIPLÔME ■ CONSEIL ■ ECOUTE

Contact

Céline DEVICQUE

*Responsable Pédagogique et Relations
Entreprises*

01 39 28 15 17 - c.devicque@ndoverneuil.fr
106 Grande Rue – 78480 Verneuil sur Seine

NOTRE-DAME
"Les Oiseaux" 

 **île de France** 
CERFAL
RÉSEAU DE L'APPRENTISSAGE
EN ÎLE-DE-FRANCE



Cadre général

Cadre professionnel du BTS Tourisme	3
Les missions en agence de voyage et dans un office de tourisme	4
Le B.T.S. Tourisme en apprentissage, un contrat gagnant-gagnant	6
Poursuite d'études	8

Modalités pratiques du contrat d'apprentissage

Encouragements sociaux, fiscaux et financiers	9
Contrat : formalités et rémunération, fin de contrat	10
Le partenariat Apprenti – Ecole – Entreprise, un engagement mutuel	13

Organisation de la formation

Aperçu des contenus de formation	15
Règlement d'examen	18
Calendrier d'alternance et emploi du temps-type	19

Ouvert dans notre établissement pour la rentrée 2019, le B.T.S. Tourisme en apprentissage est la rencontre de deux aspirations :

- Le désir d'entreprises recherchant des jeunes engagés sur le terrain, opérationnels rapidement, et très fortement investis
- La motivation d'une équipe pédagogique de haut niveau, proche des problématiques d'entreprise, et d'un objectif commun de conduire les jeunes vers l'examen, puis de les accompagner dans leur insertion professionnelle

EMPLOYEURS

- **LES ENTREPRISES DE TOURISME** telles que les agences de voyages (réceptives et distributrices), les tours opérateurs, les plateaux d'affaires, les centrales de réservation, les structures de tourisme associatif, les bureaux d'escale de croisiéristes, les centres de congrès et d'affaires...
- **LES ORGANISMES DE TOURISME TERRITORIAUX** liés à des institutions locales, régionales, voire nationales ou internationales telles que les offices de tourisme, les comités départementaux et régionaux du tourisme, les parcs naturels...
- **LES ENTREPRISES DE TRANSPORT DE PERSONNES** pour une partie de leur activité, telles que les autocaristes, les compagnies aériennes et les gestionnaires des aéroports, les transporteurs maritimes et fluviaux, les croisiéristes..
- **LES ENTREPRISES D'HÉBERGEMENT** pour une partie de leur activité, telles que les clubs et villages vacances, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme social, les chaînes hôtelières (partie activités touristiques).

MÉTIERS

LIÉS À L'OFFRE DE DESTINATION

- Conseiller de voyages
- Forfaitiste
- Conseiller billetterie
- Agent réceptif
- Agent d'escale
- Guide accompagnateur
- Commercial

LIÉS À UNE ANIMATION DE TERRITOIRE

- Conseiller de séjour
- animateur de tourisme local
- Chargé de promotion de tourisme local
- Agent de développement touristique
- Médiateur culturel

LIÉS À L'HÉBERGEMENT, AUX DÉPLACEMENTS TOURISTIQUES ET À L'ACCUEIL SUR DES SITES DE LOISIRS

- Technicien d'accueil touristique
- Employé de loisirs ou d'attraction
- animateur
- Agent de vente et de réservation
- Gestionnaire d'équipement de site
- Responsable d'animation et/ou d'accueil



Du conseil à la réservation, l'agent de voyage est l'organisateur de vacances de rêves pour clients pressés.

ANALYSE

- Analyse du portefeuille clientèle
- Conception et utilisation des outils de prospection
- Ecoute active de la demande du client
- Conseils et recommandations
- Aménagement du point d'accueil et des supports appropriés

CONCEPTION

- Analyse de la demande du client
- Recherche d'une proposition adaptée en terme de coût, de qualité et de cohérence avec la demande initiale du client
- Réalisation du montage financier
- Gestion des prises d'options et des réservations chez les différents prestataires
- Réalisation et utilisation d'outils de planification
- Suivi de la relation clientèle : évaluation de la satisfaction, anticipation de l'évolution des attentes, information sur l'évolution des offres

COMMERCIALISATION

- Vente du produit final
- Vente et conseil en assurances
- Suivi de la clientèle, assistance si besoin
- Fidélisation de la clientèle



- Promotion de la région : donner envie de la découvrir
- Relations partenaires : mise en réseau de prestataires touristiques, élaboration d'une offre touristique locale et cohérente

VALORISATION DU TERRITOIRE

ACCUEIL

- Accueil des visiteurs
- Conseil et recommandations de visites et de solutions d'hébergement et de restauration
- Vente de produits touristiques
- Aménagement du point d'accueil et des supports appropriés
- Connaissance fine du territoire
- Guidage de certains sites ou circuits locaux.

ANALYSE ET PROSPECTIVE

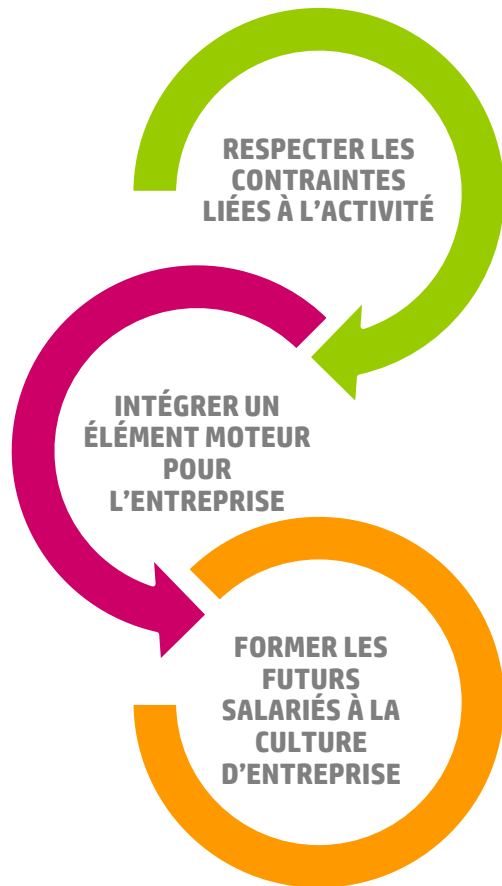
- Analyser l'offre touristique
- Apporter un appui technique à des partenaires institutionnels
- Organiser un projet de promotion touristique
- Coordonner une équipe d'intervenants
- Collecter des informations sur l'offre touristique locale et présenter les nouveautés
- Elaborer un budget prévisionnel
- Réaliser un bilan des actions de promotion touristique
- Identifier des axes d'évolution

COMMUNICATION

- Conception et réalisation d'outils de valorisation du territoire : élaboration des messages, composition de maquettes, évaluation et suivi
- Conception et réalisation d'actions de communication événementielles
- Actualiser la documentation professionnelle et réglementaire



UN CONTRAT GAGNANT-GAGNANT POUR L'ENTREPRISE. . .



- Assurer le suivi régulier des dossiers : le principe de l'alternance par huitaine est apprécié des entreprises, car il leur permet de diversifier les activités confiées à l'apprenti. Ce rythme favorise leur prise d'autonomie et de responsabilité.
 - Disposer à travers un apprenti d'un professionnel rapidement qualifié et opérationnel, très polyvalent
 - Développer l'activité habituelle ou une nouvelle activité
 - Même pendant ses heures de formation, l'apprenti reste salarié de l'entreprise.
-
- Dynamiser les équipes par la jeunesse et la motivation de l'apprenti
 - Echanger des idées et des projets entre professionnels et formateurs, et profiter de la veille sur les évolutions technologiques et professionnelles évoquées en cours.
 - Accompagner une dynamique de réussite : les jeunes, d'une grande lucidité, montrent par le choix de l'apprentissage leur goût de l'effort et du travail, et ont le sens du « challenge »
-
- Transmettre un savoir-faire
 - Favoriser l'assimilation de la culture d'entreprise : l'apprenti est formé aux méthodes spécifiques de l'entreprise par son maître d'apprentissage

Un BTS Tourisme **opérationnel**, au plus près du **besoin des entreprises**.
Une formation de haut niveau, encadrée par des **formateurs motivés**

UNE FORMATION GRATUITE ET REMENUREE !



ASSURER SON
ENTRÉE
DANS LA VIE
ACTIVE

- En 2012, les résultats de l'enquête I.P.A. (insertion professionnelle des apprenti(e)s) réalisée par le Ministère de l'Education Nationale montrent que 73 % des apprentis sont en emploi moins de 7 mois après la fin de leur formation → 78% pour les B.T.S.
- L'expérience acquise, associée au diplôme obtenu, est un véritable passeport pour l'emploi

ACQUÉRIR UNE
EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE

- L'expérience salariée représente beaucoup plus qu'un simple stage.
- En entreprise, l'apprenti(e) apprend les gestes techniques spécifiques à son métier, développe les attitudes et les compétences qui feront de lui un vrai professionnel.
- La conduite de projets en entreprise sur 2 ans valorise le C.V.

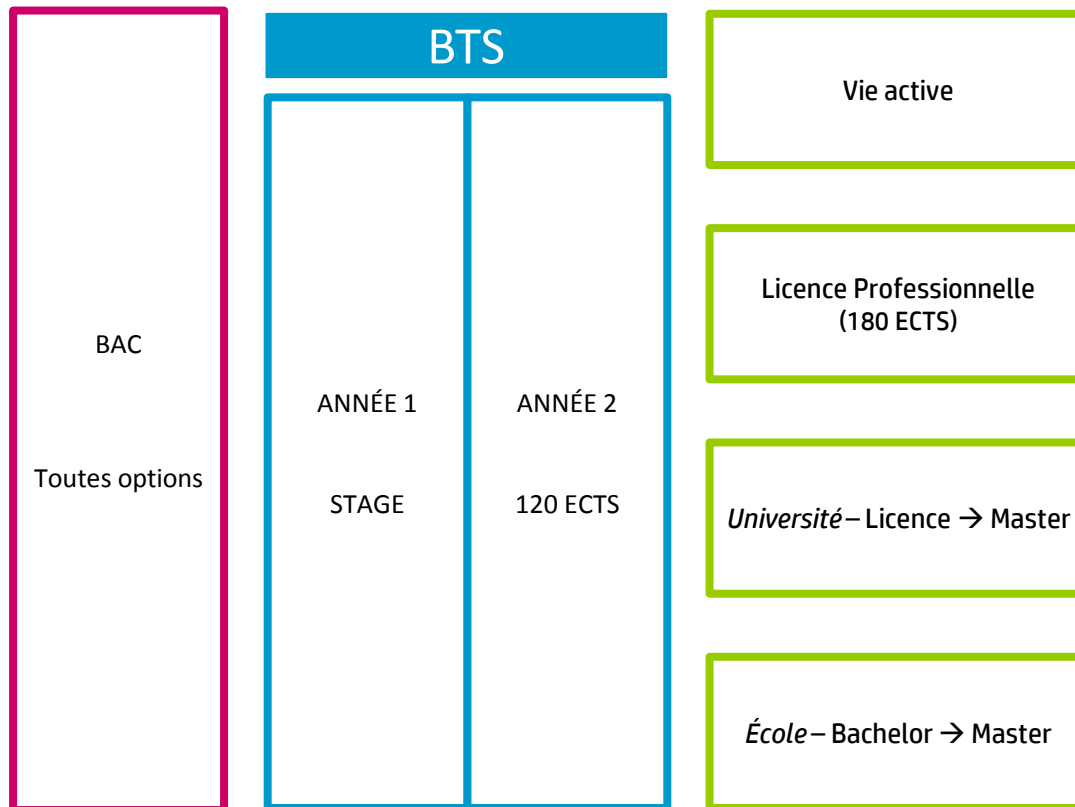
BÉNÉFICIER
D'UN
SALAIRE

- L'apprenti est rémunéré selon un pourcentage du SMIC qui augmente en fonction de son âge et de l'année d'étude.
- Il bénéficie des mêmes avantages sociaux que les autres salariés de l'entreprise.

PRÉPARER
UN DIPLÔME

- La formation à l'**U.F.A.** offre un **enseignement théorique et pratique** où toutes les matières sont importantes pour préparer le métier choisi.
- L'obtention du BTS Tourisme octroie 120 crédits E.C.T.S. qui peuvent être reconnus partout en Europe, et constituer une entrée vers une poursuite d'études

ET APRÈS LE BTS ?



EXEMPLES DE SPÉCIALISATIONS DE LICENCES PROFESSIONNELLES

- Management de projets touristiques durables
- Responsable international de structures de loisirs, d'accueil et de voyages
- Commercialisation de produits touristiques
- Management de produits touristiques
- Distribution touristique
- Développement et protection du patrimoine culturel, spécialité guide-conférencier
- Gestion touristique territoriale et internationale
- Gestion du patrimoine

PARMI LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Conseiller en séjour,
- Accompagnateur de voyages,
- Agent de réception,
- Agent d'escale,
- Conseiller en tourisme territorial

« Le BTS, un bon **compromis** entre des **études courtes** et la possibilité de poursuivre jusqu'au **niveau master** »

LE CONTRAT : FORMALITÉS

L'Apprentissage est une forme **d'alternance** qui fait l'objet d'un **contrat de travail** de type particulier. Le jeune qui choisit la voie de l'apprentissage devient **salarié de l'entreprise** : il signe une forme particulière de CDD.

Formalités

- Le contrat d'apprentissage est signé entre un jeune (ses parents ou son représentant légal s'il est mineur) et une organisation.
- **La Déclaration Unique d'Embauche** doit être effectuée pour initialiser le contrat
- Il convient d'adresser à **l'U.F.A.** pour validation 3 exemplaires du formulaire **FA13** signés par **la structure d'accueil et l'apprenti**
- Attention : les **employeurs publics et associatifs** doivent signer une convention de prise en charge des **frais de formation** avec l'U.F.A.

Dates et durée

- Le contrat fixe le début de l'Apprentissage. La **date de début du contrat** ne peut être antérieure de plus de 3 mois, ni postérieure de plus de 3 mois au début du cycle de formation à l'U.F.A. Des dérogations peuvent être accordées par l'Inspecteur Académique.
- La **date de fin de contrat** ne doit en aucun cas excéder 2 mois après l'obtention du diplôme (date de fin entre le 30 juin et le 31 août).
- Le contrat est signé pour une **durée égale à celle de la formation**

Pièces du contrat

- Les documents suivants ne sont pas à joindre au contrat, mais doivent pouvoir être fournis sur demande à l'organisme d'enregistrement (CCI ou DIRECCTE)
- L'apprenti(e) doit passer une visite médicale auprès de la médecine du travail. Lors de l'enregistrement du contrat, le certificat d'aptitude médicale doit être fourni
 - Les documents relatifs à la compétence du Maître d'apprentissage
 - Un descriptif de poste



Attention, pour garantir **l'enregistrement** du contrat d'apprentissage dans les délais réglementaires, l'U.F.A. doit être en possession de **l'ensemble des exemplaires du contrat signés par les 2 parties**, dans les **5 jours** suivant la date de début de contrat..

Base de rémunération

L'apprenti(e) perçoit une rémunération déterminée en **pourcentage du SMIC** *. Le salaire n'étant pas soumis aux cotisations sociales salariales, les montants indiqués sont ceux perçus par l'apprenti(e).

La rémunération **peut être supérieure** à ces montants si l'entreprise applique des accords particuliers (convention collective ou accords de branches professionnelles, d'entreprises...).

** ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé s'il est plus favorable*

Evolution du salaire



- L'augmentation du salaire lié à **la 2ème année** se fait automatiquement
- Si le **SMIC augmente** le salaire de l'apprenti(e) doit être augmenté à compter de la date d'application fixée par le décret de relèvement du SMIC
- Si l'**apprenti(e) passe d'une tranche d'âge** à une autre, son salaire doit être augmenté à compter du premier jour du mois suivant la date de son anniversaire

Rémunération mensuelle minimale des apprentis selon le SMIC au 1er janvier 2019 (1 521,22€/mois)

Age	-18 ans		18 à 20 ans		21 ans et +	
Secteur	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
% SMIC	27%	47%	43%	63%	53%	73%
1ère année	410,73	714,97	654,12	958,37	806,25	1 110,49
% SMIC	39%	59%	51%	71%	61%	81%
2ème année	593,28	897,52	775,82	1 080,07	927,94	1 232,19

Le contrat se termine normalement **3 mois maximum** après l'achèvement de la formation ou la date de l'examen, sauf exceptions :

En cours de période d'essai

Les deux premiers mois suivant la signature du contrat constituent la **période d'essai**.

Le **contrat peut alors être rompu, unilatéralement** par l'apprenti(e) ou par l'employeur, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer un motif.

La résiliation du contrat pendant la période d'essai ne peut donner lieu à indemnité, à moins d'une stipulation contraire dans le contrat.

Après la période d'essai

Le contrat d'apprentissage peut être **résilié** :

- à l'initiative de l'apprenti(e) s'il a **obtenu le diplôme** ou titre préparé (dans ce cas, il doit avoir indiqué à l'employeur par lettre recommandée, 2 mois avant les résultats officiels, son souhait de rompre le contrat en cas d'obtention du diplôme)
- par **accord écrit** entre l'employeur et l'apprenti(e) (formulaire de rupture)
- par **jugement** du conseil des **prud'hommes** en cas de faute grave ou de manquements répétés de l'employeur ou de l'apprenti(e) à ses obligations ou en raison de l'inaptitude de l'apprenti(e) à exercer le métier choisi



N'hésitez pas à nous contacter pour une **assistance aux formalités administratives**

Céline DEVICQUE – c.devicque@ndoverneuil.fr - 01 39 28 15 40



LES ENCOURAGEMENTS

SOCIAUX, FISCAUX ET FINANCIERS

— (La loi pour choisir son orientation professionnelle reste à préciser quant aux aides et encouragements à l'embauche d'apprentis de niveau BTS.) —

Encadrement personnalisé en entreprise et à l'Ecole

- L'apprenti est accompagné pendant la durée de son contrat :
 - en **entreprise** : par le **maître d'apprentissage**, salarié de l'entreprise, et responsable de la formation pratique afin de permettre à l'apprenti d'acquérir les compétences en correspondance avec la qualification recherchée pour le diplôme préparé,
 - à l'**U.F.A** : par **l'équipe pédagogique**. Elle assure la liaison avec le maître d'apprentissage et évalue l'implication de l'apprenti, contribue au bon déroulement du contrat.
- L'apprenti est au cœur de cette relation entreprise/école : les rendez-vous sont réalisés durant les 22 mois d'apprentissage. Ils permettent entre autres de faire le point sur les résultats obtenus, les compétences acquises, les points de progrès et l'évolution de la mission.

Le maître d'apprentissage

Le jeune est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage (ou par une équipe tutorale). Celui-ci a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec l'U.F.A.

Peut remplir les fonctions de maître d'apprentissage celui qui possède :

- soit un titre ou un diplôme au moins égal à celui préparé + une expérience professionnelle de 3 ans en relation avec la qualification visée par ce diplôme ou ce titre ;
- soit une expérience professionnelle de 5 ans en relation avec le diplôme préparé par le jeune

U.F.A.

- Formation générale et technologique
- Expérience pratique en ateliers



Apprenti



Organisme d'accueil

- Méthodes et outils professionnels
- Pratiques professionnelles

UN ENGAGEMENT MUTUEL

« Atout pour l'entreprise, l'apprentissage est une réponse moderne et adaptée pour la formation et la qualification des jeunes. Fondé sur le transfert de compétences par la tutorat et les maîtres d'apprentissage, il offre aux jeunes un itinéraire garanti pour acquérir tout à la fois connaissances théoriques et aptitudes pratiques pour maîtriser un métier, pour comprendre l'entreprise, acquérir les savoir-faire et savoir-être indispensables et accroître leurs aptitudes à être plus rapidement intégrés »
(Charte de l'apprentissage)

APPRENTI

- Respecter les **règles** de fonctionnement **de l'entreprise**
- Travailler pour l'employeur et **effectuer les travaux liés** au métier préparé
- **Suivre la formation en U.F.A.** et respecter le règlement intérieur
- Se présenter à l'**examen** prévu au contrat

ENTREPRISE

- Assurer à l'apprenti(e) **une formation professionnelle complète** correspondant au métier choisi
- Lui confier un poste de travail et **des tâches conformes au diplôme préparé, lui assurer des conditions de travail appropriées**
- Le **confier à un Maître d'Apprentissage impliqué** dans sa formation dans l'entreprise
- Lui permettre de suivre **la formation théorique en U.F.A.**
- Le **libérer** pour les examens et les 5 jours de révision prévus par la loi
- Vérifier son assiduité en cours et, en cas d'absences non justifiées, opérer aux **retenues sur salaire**
- Lui verser **un salaire** correspondant aux minima légaux

U.F.A.

- Suivre le **jeune** dans le cadre de la formation
- Assurer la **coordination** avec l'entreprise et l'information pédagogique de l'entreprise
- Dispenser la **formation générale et professionnelle**
- **Assister le jeune dans ses démarches d'inscription à l'examen**



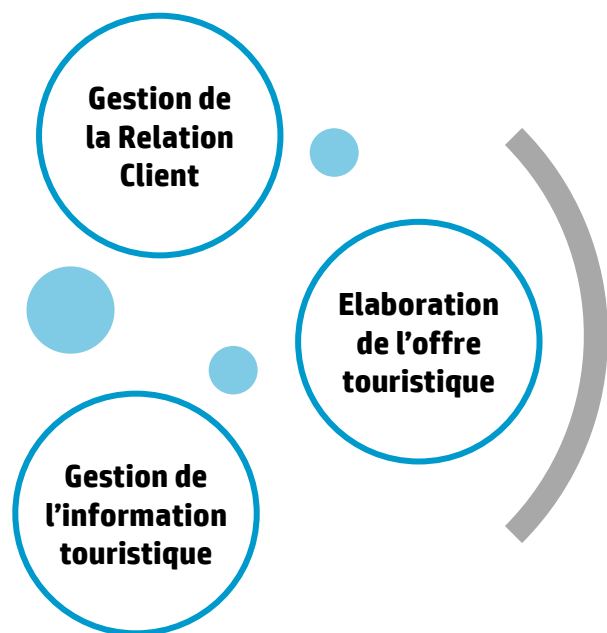
Le **Centre de formation accompagnée** l'entreprise et l'apprenti dans les **démarches de conclusion du contrat.**

APERÇU DES CONTENUS DE FORMATION

Le référentiel du B.T.S Tourisme distingue les enseignements visant à acquérir les méthodes et réflexes professionnels, des fondamentaux nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle, particulièrement adaptés au monde du Tourisme

Ces blocs d'enseignement se rejoignent au sein des ateliers, véritables espaces de travail et de mise en exercice des compétences acquises.

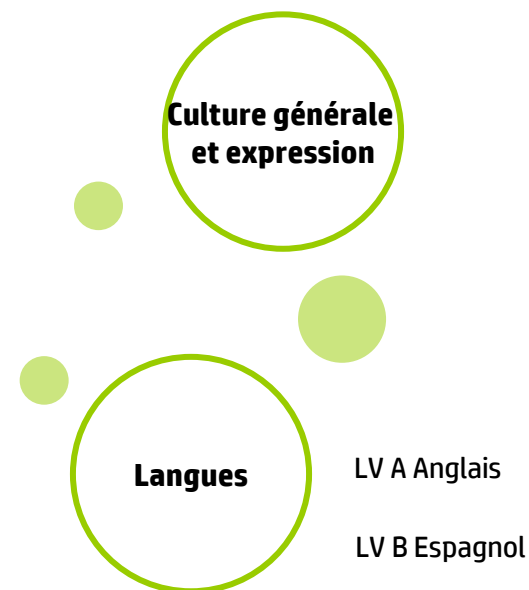
Situations professionnelles



Ateliers



Savoirs Associés du domaine général



Gestion de la Relation Client



Ce savoir prend en compte la triple dimension de la relation qui s'établit avec le client :

- **Spatiale** : diversité des lieux et les méthodes de vente de prestation touristique et de l'exercice de l'accompagnement
- **Interpersonnelle** : compréhension des mécanismes et démarches dans le cadre d'une communication efficace
- **Technologique** : se situer dans un environnement technologique qui intègre des outils professionnels

Elaboration de l'offre touristique



Cet enseignement permet de maîtriser la dimension professionnelle de la création et de la promotion de produits touristiques :

- **Analyse** de la demande, de l'offre et des potentialités touristiques en relation avec le produit
- Réalisation ou exploitation d'un **diagnostic** des potentialités touristiques d'un territoire
- Montage du produit, détermination du prix du produit
- Préparation de la **promotion** dans le cadre d'un cahier des charges, mise en place de la promotion

Il regroupe 3 enseignements : Tourisme et territoire, Cadre organisationnel et juridique des activités touristiques, et Mercatique et conception de prestation touristique.

Gestion de l'information touristique



L'étudiant doit acquérir à la fois les compétences et les connaissances permettant de maîtriser :

- les principaux outils et logiciels pour la collecte, le traitement et l'édition de l'information touristique
- les outils et logiciels professionnels (Amadeus, Rail display...)

Culture générale et expression



Le but de cet enseignement est de donner aux étudiants la culture générale dont ils auront besoin dans leur vie professionnelle et dans leur vie de citoyen et de les rendre aptes à une communication efficace à l'oral et à l'écrit.

La culture générale est développée par la lecture de tout type de textes et de documents (presse, essais, œuvres littéraires, documents iconographiques, films) en relation avec les questions d'actualité rencontrées dans les médias, les productions artistiques, les lieux de débat.

Langues vivantes



Former l'apprenti à la compréhension écrite des documents professionnels, brochures, dossiers et articles de presse dans 2 langues vivantes.

Il faut aussi qu'il ait une bonne compréhension orale d'informations à caractère professionnel, commercial et économique.

Il lui faut enfin pouvoir s'exprimer aisément à l'écrit grâce à la maîtrise de prises de note, de rédaction de comptes rendus et de messages, ainsi qu'à l'oral.

LES ATELIERS

Etude personnalisée encadrée



Travail de production, comportant une dimension rédactionnelle forte, mettant les étudiants en situation de la conceptualiser et de résoudre une situation professionnelle :

- **Développer des compétences spécifiques** propres au domaine choisi par l'étudiant au niveau sectoriel (tourisme d'affaire, éco-tourisme, croisières...) ou au niveau fonctionnel (itinéraires de découverte, accueil de personnes à besoins spécifiques...)
- **Prendre du recul sur la dimension technique** des métiers du tourisme en replaçant la situation professionnelle étudiée dans le contexte de l'évolution de l'environnement des activités touristiques (juridique, technologique, organisationnel ou économique)

Atelier de Professionnalisation



L'atelier de professionnalisation est un espace pédagogique privilégié pour développer la dimension transversale de la professionnalité et renforcer les compétences professionnelles spécifiques liées à la spécialisation choisie par l'étudiant.



RÈGLEMENT D'EXAMEN

Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée
E.1. Culture générale et expression	U1	2	Écrite	4 heures
E.2. Communication en langues vivantes en langues vivantes étrangères : -LVE Anglais -LVE B (1)	U21	2	CCF - 2 situations d'évaluation	30 minutes
	U22	2	CCF - 2 situations d'évaluation	30 minutes
E.3. Gestion de la relation client	U3	2,5	CCF - 2 situations d'évaluation	30 minutes
E.4 Elaboration de l'offre touristique : - Tourisme et territoire - Production d'une prestation touristique	U41	2,5	Écrite	3 heures
	U42	4	Écrite	4 heures
E.5. Gestion de l'information touristique	U5	5	CCF - 2 situations d'évaluation	40 minutes
E.6. Parcours de professionnalisation	U6	2,5	CCF - 1 situation d'évaluation	40 minutes
EF 1 Langue vivante étrangère C (2)	UF1	option	Orale	20 minutes

CCF = Contrôle en Cours de Formation.

Les épreuves sont évaluées dans l'établissement de formation, par l'équipe enseignante.



CALENDRIER D'APPRENTISSAGE 2019 - 2020

septembre-19		octobre-19		novembre-19		décembre-19		janvier-20		février-19		mars-20		avril-20		mai-20		juin-20		juillet-20								
1 D		1 M		1 V	Toussaint	1 D		1 M		1 S		1 D		1 M	1A	2A	1 V	Travail	1 L	Pentecôte	1 M							
2 L		2 M	1A EMPLOYEUR	2 S		2 L	1A EMPLOYEUR	2 J	2A EMPLOYEUR	2 D		2 L		2 J	1A EMPLOYEUR	2A COURS S15	2 S		2 M		2 J	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR					
3 M		3 J		3 D		3 M	1A COURS S8	3 V		3 L		3 M	1A EMPLOYEUR	3 V		3 D		3 M	1A EMPLOYEUR	3 V		3 V						
4 M	1A EMPLOYEUR	4 V	2A COURS S1	4 L		4 M	2A EMPLOYEUR	4 S		4 M		4 M	2A COURS S13	4 S		4 L		4 J		4 S		4 S						
5 J		5 S		5 M	1A COURS S4	5 J	2A EMPLOYEUR	5 D		5 M	1A EMPLOYEUR	5 J	2A COURS S11	5 D		5 M	1A COURS S16	2A EMPLOYEUR	5 V		5 D		5 D					
6 V		6 D		6 M		6 V		6 L		6 J		6 V		6 L		6 M		6 S		6 L		6 L						
7 S		7 L		7 J		7 S		7 M		7 V		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 M						
8 D		8 M	1A COURS S3	8 V	2A EMPLOYEUR	8 D		8 M	1A EMPLOYEUR	8 S	2A COURS (9)	8 S		8 D		8 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR	8 L		8 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR					
9 L	1A COURS S1	9 M	2A EMPLOYEUR	9 S		9 L	1A COURS S7	9 J		9 D		9 L	1A COURS S13	9 S		9 M		9 S		9 M	1A BTS BLANC S19	2A EMPLOYEUR	9 J					
10 M		10 J		10 D		10 M	2A BTS BLANC S8	10 V		10 L		10 M	2A EMPLOYEUR	10 V		10 D		10 M		10 V		10 V		10 V				
11 M		11 V		11 L	Armistice	11 M		11 S		11 M		11 M	1A EMPLOYEUR	11 S		11 L		11 J		11 S		11 S		11 S				
12 J		12 S		12 M	1A EMPLOYEUR	12 J		12 D		12 M	1A EMPLOYEUR	12 J		12 D		12 M	1A EMPLOYEUR	2A EXAMEN	12 V		12 D		12 D		12 D			
13 V		13 D		13 M		13 V		13 L		13 J		13 V		13 L	Pâques	13 M		13 S		13 S		13 L		13 L				
14 S		14 L		14 J		14 S		14 M	1A COURS S9	14 V		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 M	Fête Nationale	14 M				
15 D		15 M	1A EMPLOYEUR	15 V	2A COURS S6	15 D		15 M	2A EMPLOYEUR	15 S		15 D		15 M	1A EMPLOYEUR	2A COURS S16	15 V		15 L		15 M		15 M		15 M			
16 L		16 M		16 S		16 L	1A COURS S8	16 J		16 D		16 L	1A EMPLOYEUR	16 S		16 M		16 M		16 M		16 J	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR	16 J	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR	
17 M	1A EMPLOYEUR	17 J	2A COURS S2	17 D		17 M	2A EMPLOYEUR	17 V		17 L		17 M	2A BTS BLANC S14	17 V		17 D		17 M		17 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR	17 V		17 V			
18 M		18 V		18 L	1A COURS S5	18 M	2A EMPLOYEUR	18 S		18 M	1A EMPLOYEUR	2A COURS S12	18 M		18 S		18 L	1A COURS S17	2A EMPLOYEUR	18 J		18 S		18 S		18 S		
19 J		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 V		19 D		19 D		19 D		
20 V		20 D		20 M		20 V		20 L	1A BTS BLANC S10	20 J	2A COURS S10	20 V		20 L	1A COURS S15	2A EMPLOYEUR	20 M		20 S		20 L		20 L		20 L		20 L	
21 S		21 L		21 J		21 S		21 M		21 V		21 S		21 M		21 J	Ascension	21 D		21 M		21 M		21 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR		
22 D		22 M	1A EMPLOYEUR	22 V	2A EMPLOYEUR	22 D		22 M		22 S		22 D		22 M		22 J		22 V		22 L		22 M		22 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR		
23 L	1A COURS S2	23 M	2A EMPLOYEUR	23 S		23 L		23 J		23 D		23 L	1A COURS S14	23 S		23 M		23 S		23 M	1A BTS BLANC S20	2A EMPLOYEUR	23 J		23 J		23 J	
24 M		24 J		24 D		24 M	1A EMPLOYEUR	24 V		24 L		24 M	2A EMPLOYEUR	24 V		24 D		24 M		24 M		24 V		24 V		24 V		
25 M	1A COURS S2	25 V	2A EMPLOYEUR	25 L		25 M	2A EMPLOYEUR	25 S		25 S		25 M		25 S		25 L		25 J		25 L		25 S		25 S		25 S		
26 J		26 S		26 M	1A EMPLOYEUR	26 J	2A COURS S7	26 D		26 M	1A COURS S12	2A EMPLOYEUR	26 J		26 D		26 M	1A BTS BLANC S18	2A EMPLOYEUR	26 V		26 D		26 D		26 D		
27 V	1A COURS S2	27 D		27 M		27 V		27 L		27 J		27 V		27 L		27 M		27 S		27 M		27 S		27 L		27 L		
28 S		28 L		28 J		28 S		28 M	1A COURS S11	28 V	2A EMPLOYEUR	28 S		28 M	1A EMPLOYEUR	2A COURS S17	28 J		28 D		28 M		28 M		28 M		28 M	
29 D		29 M	2A COURS S5	29 V		29 D		29 M		29 S		29 D		29 M		29 V		29 L		29 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR	29 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR	29 M	1A EMPLOYEUR	2A EMPLOYEUR
30 L		30 M		30 S		30 L	1A EMPLOYEUR	30 J	2A EMPLOYEUR	30 S		30 L	1A EMPLOYEUR	30 J	2A COURS S15	30 J		30 S		30 M		30 J		30 J		30 J		
		31 J		31 M		31 V		31 V		31 V		31 M		31 D		31 D		31 D		31 V		31 V		31 V		31 V		

Cours 1^{ère} année

Cours 2^{ème} année

Attention : Les dates d'examen sont données à titre indicatif, et susceptibles de modification de la part de l'Education Nationale



EMPLOI DU TEMPS TYPE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H35 / 9H30	Elaboration de l'offre touristique	Gestion de l'information touristique	Espagnol	Elaboration de l'offre touristique	Elaboration de l'offre touristique
9H30 / 10h25					
10H45 / 11H40					
11H40 / 12H35					
12H35 / 13H35					
13H30 / 14H25	GRC	Elaboration de l'offre touristique	Gestion de l'information touristique	Elaboration de l'offre touristique	DST
14H25 / 15H20					
15H30 / 16H25		Anglais		Atelier de professionnalisation	
16H25 / 17H20					